

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 novembre 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 8 novembre 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Dans le cadre de la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2016, je vous fais parvenir ci-joint la note conceptuelle de la séance d'information que le Conseil de sécurité compte organiser le jeudi 10 novembre avec les chefs des composantes de police des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, à partir de 10 heures (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de Sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fodé Seck



**Annexe à la lettre datée du 8 novembre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Note de cadrage de la réunion d'information du Conseil
de sécurité sur le thème du « Rôle des activités de police
des Nations Unies dans les opérations de paix :
adapter la police aux défis d'aujourd'hui et de demain »,
tenue le 10 novembre 2016 à 10 heures**

1. Introduction

En sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le Sénégal organisera la réunion d'information annuelle des chefs des composantes de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans sa résolution 2185 (2014), la première à être entièrement consacrée aux activités de police des Nations Unies, le Conseil de sécurité a noté le rôle important que les composantes de police des Nations Unies jouaient dans l'ensemble des activités relatives à la paix et à la sécurité, que ce soit la prévention et la gestion des conflits ou le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix. La réunion d'information permettra d'examiner les diverses tâches qui ont été confiées à la Police des Nations Unies ainsi que ses besoins. Elle sera également l'occasion d'examiner la vision et les recommandations du Secrétaire général pour une Police des Nations Unies ayant les moyens de relever les défis d'aujourd'hui et de demain, présentées dans son prochain rapport sur les activités de police des Nations Unies (S/2016/952) donnant suite à la résolution 2185 (2014) et à l'examen externe des fonctions, de la structure et des capacités de la Division de la police.

2. Contexte général

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a fait ressortir les changements importants intervenus dans les opérations de paix des Nations Unies, en particulier pour ce qui est des activités de police. Aujourd'hui, environ 13 500 agents, dont 10 % sont des femmes, sont déployés dans 12 opérations de maintien de la paix et 5 missions politiques spéciales, où différentes tâches complexes leur sont assignées. La Police des Nations Unies s'est vue attribuer des mandats de plus en plus robustes consistant à la fois à protéger les civils, à lutter contre les crimes graves et la criminalité organisée et à fournir un appui opérationnel, tout en promouvant la réforme, la restructuration et le développement des capacités de l'État hôte. Une grave détérioration de l'ordre public est souvent l'élément qui déclenche le déploiement d'une opération de paix des Nations Unies. De même, dans l'esprit de l'objectif de développement durable n° 16, l'établissement (ou le rétablissement) des institutions de maintien de l'ordre de l'État hôte et d'autres fonctions essentielles du secteur de la justice pénale, dans le respect de l'état de droit, permet aux opérations de paix des Nations Unies de réduire leurs effectifs et, à terme, de se retirer.

Le fait que l'importance de la Police des Nations Unies soit de plus en plus reconnue, comme souligné par les États Membres lors du premier Sommet des chefs

de police, tenu en juin 2016, et lors de sommets précédents et ultérieurs sur le maintien de la paix, et comme illustré par l'attention accrue qu'accordent le Conseil de sécurité et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à cette Police, permet de mettre en relief les insuffisances systémiques en termes de capacités et d'y remédier, d'élaborer des normes internationales concrètes grâce au Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, et de préciser les tâches confiées à la police. Toutefois, des efforts soutenus sont nécessaires pour déterminer en temps voulu les compétences et les capacités requises, renforcer les moyens dont dispose la Police des Nations Unies pour se déployer rapidement sur des théâtres d'opérations nouveaux ou existants, ainsi que sa mobilité à l'intérieur de ces zones, renforcer ses capacités de protection des civils et du personnel des Nations Unies et améliorer l'accès à des technologies de pointe en matière de maintien de l'ordre, ainsi que la formation, le financement extrabudgétaire et le financement des programmes.

3. Exposé des chefs des composantes de police

La réunion sera pour le Conseil de sécurité l'occasion d'apprendre directement des chefs des composantes de police de certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies les activités qu'ils mènent sur le terrain et les problèmes qu'ils rencontrent dans l'application de leur mandats. Le format sera celui des exposés précédents. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et quatre chefs de police ont été invités à faire de brèves présentations sur les thèmes suivants :

- **La Police des Nations Unies et les problèmes qu'elle rencontre** : Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix;
- **La protection des civils, la mobilisation de la population, la gestion des crises et l'évolution des mandats** : Bruce Munyambo, Chef de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;
- **Maintien de l'ordre et comportement non sexistes, notamment la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles** : Priscilla Makotose, Chef de la police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour;
- **Le renforcement des capacités et le développement de la police dans le cadre de réformes plus larges du secteur de la sécurité** : Georges-Pierre Monchotte, Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti;
- **Les menaces transnationales, la sûreté et la sécurité des membres de la Police des Nations Unies** : Issoufou Yacoubou, Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Après ces présentations, les membres du Conseil de sécurité pourront faire des déclarations et poser des questions. Pour que les débats soient animés et interactifs, les membres du Conseil de sécurité sont encouragés à s'exprimer. Les intervenants auront ensuite l'occasion de leur répondre.

4. Questions à examiner

Les membres du Conseil voudront peut-être aborder les questions suivantes :

- **Renforcement des capacités et développement de la police** : Comment les composantes de police des Nations Unies peuvent-elles favoriser au mieux le développement de services de police et d'autres institutions d'application des lois qui soient réactifs, représentatifs, responsables, bien gérés et efficaces dans les pays hôtes? Quels sont les défis rencontrés et les meilleures pratiques à cet égard? Quelles sont les compétences et les capacités indispensables? Comment le Conseil de sécurité peut-il appuyer l'intégration des efforts de réforme de la police aux autres efforts déployés en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit?
- **Renforcement de l'efficacité** : Que peuvent faire ensemble les pays contributeurs, le Secrétariat et les opérations de maintien de la paix pour accroître l'efficacité de la police sur le terrain? Comment les unités de police constituées peuvent-elles être moins défensives et statiques et plus efficaces, souples et mobiles? Comment l'Organisation peut-elle s'assurer que les unités et les agents, à leur arrivée dans les missions, soient bien formés, bien équipés et prêts à s'acquitter de leurs mandats? Comment les autres effets externes tels que les avertissements écrits et les contraintes imposées par les gouvernements hôtes peuvent-ils être mieux gérés?
- **Protection des civils** : Comment les composantes de police des Nations Unies contribuent-elles aux trois volets de la protection des civils, à savoir non seulement la protection physique, mais également l'instauration d'un climat de protection et l'établissement du dialogue et de la coopération? Quels sont les avantages comparatifs respectifs des policiers individuels, des unités de police constituées, des équipes de police spécialisées et des experts de la police civile dans ce domaine?
- **Les femmes et la paix et la sécurité** : Étant donné la précieuse contribution des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits, comment l'ONU peut-elle collaborer avec les pays contributeurs pour surmonter les obstacles systémiques à une participation accrue des femmes aux activités de la police dans le cadre du maintien de la paix? Comment pourrait-on renforcer le rôle joué par les composantes de police pour promouvoir un maintien de l'ordre qui ne soit pas sexiste, assurer une représentation équilibrée des sexes parmi les agents de police des États hôtes et prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste?
- **Menaces, sûreté et sécurité** : Comment les composantes de police des Nations Unies peuvent-elles coopérer efficacement dans les environnements actuels, tout en garantissant la sûreté, la sécurité et le bien-être de leurs agents? Comment le Conseil et le Secrétariat peuvent-ils encourager les États Membres à désigner des agents dotés des compétences et des équipements nécessaires?
- **Missions en transition** : Un certain nombre de missions étant en phase de retrait et de transition, des opérations de maintien de la paix en transition pourraient avoir une forte présence policière mais aucune présence militaire. Comment les composantes politique et d'appui et les autres composantes essentielles pourront-elles s'adapter à une présence de personnel en tenue principalement policière? Comment la police peut-elle contribuer au mieux à la réussite de la transition et de la sortie des opérations de maintien de la paix?